

## **P .V. DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 22.06.2010 A LA SALLE POLYVALENTE DE CHARNOT A 19H00**

Ouverture de cette séance plénière à 19h00 par Michel Dorsaz pdt du conseil general. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et relève le changement du lieu de rencontre (centre du village, facilité de parage, etc..).

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes dans la peine et à leur famille :

Alexandre Dorsaz	(Odette Luisier, grand-maman)
Nicolas Fellay	(Marthe Fellay, grand-maman)
Guy Maret	(Gabriel Maret, papa)
Anouchka Plaschy	(Aline Raymondeulaz, grand-maman)
Julien Monod	(Etienne Roduit, grand-papa)

Des félicitations vont à Olivier Granges, pour la naissance de sa "petite princesse" Lucie.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences
2. P.V. de la séance plénière du 15 décembre 2009
3. Crédit complémentaire et prorogations de credit budget/ comptes 2009
  - a. Crédit complémentaire 750.501.15 : Concept de gestion du Canal L-S-F
  - b. Prorogation de crédit 620.501.27 : Places de parc à la Fontaine
  - c. Prorogation de crédit 113.506.05 : Police : Mobilier-appareils
4. Comptes 2009 de la Municipalité et des Services Industriels de Fully
5. Crédits complémentaires budget/comptes 2010
  - a. Compte d'investissement 620.500.33 : Achat de parcelles 210 et 211
  - b. Compte d'investissement 620.506.00 : Achat véhicules et machines
  - c. Compte d'investissement : Ravine Neuve
  - d. Compte d'investissement 750.501.07 : Torrent du Bossay
6. Demande de crédit d'engagement et d'emprunt pour les Services Industriels de Fully
7. Règlement Grand Cru
8. Divers

### ***Réaction de Bernard Dorsaz pour le MISE :***

Il trouve très désagréable que l'ordre du jour ne comporte pas les travaux de commissions suite à des modifications de dernière minute.

Sur le site Internet et sous la rubrique du conseil général, on trouve la liste des membres du conseil général, du bureau et de la commission de gestion, mais pas d'information sur les trois autres commissions permanentes; maladresse fortuite ou volontaire ?

Le rapport de la commission d'édilité, qui a travaillé tout l'hiver sur le règlement de la voirie a été remis au secrétariat communal le 5 mai 2010. Mais son analyse est repoussée à un prochain plenum au profit du règlement Grand Cru.

Ce qui est particulièrement inacceptable, c'est le non respect des procédures définies dans le règlement du conseil général. Le règlement de gestion des déchets et la présentation du plan de circulation ont été retirés au profit de crédits complémentaires transmis après l'adoption de l'ordre du jour par le bureau.

Concernant le règlement de voirie, *Bernard Dorsaz* rappelle que le conseil général a une grande responsabilité vis-à-vis des citoyens. Les exigences légales nécessitent l'adoption d'un règlement basé sur une taxation en fonction du volume des déchets produit par chacun. Il est bon d'insister sur le fait que le règlement actuel ne respecte pas le principe consommateur-payeur qui est une obligation légale.

***Michel Dorsaz :***

Il rappelle à Bernard Dorsaz que la modification de cet ordre du jour s'est faite après consultation par mail de tous les membres du bureau, qui, à la majorité, ont approuvé le changement.

Après votation, l'ordre du jour tel que présenté est accepté : 28 oui 3 contre et 6 abstentions.

**1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences**

Manquent à l'appel et excusés	Gladys Roduit Alessandra Arlettaz Julien Monod Frédéric Boson Claude-Alain Granges Pascal Clivaz Michel Cajoux
-------------------------------	--

**2. P.V. de la séance plénière du 15 décembre 2009**

*Jean-Luc Maechler du PLR* : il demande qu'à l'avenir son nom soit orthographié de façon correcte, et que ses rapports ne soient pas résumés en 5 lignes.

Le P.V. tel que présenté est accepté à l'unanimité.

**3. Crédit complémentaire et prorogations de crédits budget/comptes 2009**

- Compte complémentaire 750.501.15 : Concept de gestion du canal L-S-F
- Prorogation de crédit 620.501.27 : Places de parc à la Fontaine
- Prorogation de crédit 113.506.05 : Police : Mobilier-appareils

La parole est donnée à *Nicolas FELLAY, pdt de la commission de gestion* :

***a. concept de gestion du canal L-S-F*** : il nous communique que les travaux budgétisés les années précédentes n'ont pas pu être réalisés. Le montant mis au budget 2009 s'est révélé insuffisant pour couvrir toutes les dépenses de l'année. La commission fait la remarque suivante : le taux de subventionnement réel n'est pas de 85 à 90%, mais de 66% du total des subventions comptabilisées de 2006 à 2009.

***b. Places de parc à la Fontaine***

***c. prorogation de crédit : police : mobilier-appareils.*** Nicolas Fellay nous informe que ces deux comptes sont liés au même objet, soit la réalisation de places de parc et d'un local de rangement pour la police au départ de la route de la Fontaine. Le montant total de ces deux rubriques s'élève à Fr 70'899.-, avec un dépassement de Fr 8'000.- qui sera compensé par un montant de Fr 10'000.- non prorogé pour le local de police.

Il nous propose, tout comme la commission de gestion, d'approuver ces demandes.

***Réaction des partis du Conseil Général***

*Pour le PLR, Jean-Luc Maechler* nous indique que le groupe est en accord avec ces demandes.

*Pour le PDC, Philippe Terretaz* nous fait part de l'acceptation de ces demandes à l'unanimité par le PDC.

*Pour le MISE, Vincent Günther* relève que le Mise approuve ces demandes sans commentaire.

*Pour L'UDC, Jérôme Desmeules* confirme l'accord du parti à ces demandes.

Résultats des votes pour ces 3 objets :

- a) 34 oui et 3 abstentions
- b) accepté à l'unanimité
- c) accepté à l'unanimité

**4. Comptes 2009 Municipalité et Services Industriels Fully**

La parole est donnée à Nicolas Fellay, qui nous confirme que, d'une manière générale et sans l'investissement de la salle polyvalente, les comptes 2009 dégagent un degré d'autofinancement consolidé de 122%, soit au-dessus du seuil de 100% que s'est fixé le conseil communal. Toutefois deux éléments perturbent cet exercice, l'augmentation rapide de la dette, de Fr. 3'409.- par habitant en 2007 à Fr 3'838.- en 2009, et le manque de rentabilité des FMdF.

Pour le service électrique, qui lui est toujours bénéficiaire en 2009, et malgré les changements comptables qui interviendront dans les prochaines années et qui ont pour but de modifier les coûts de l'acheminement de l'électricité, les SIF envisagent en 2011 une baisse de 0,3ct du tarif de l'électricité (de 6.8 à 6.5).

Quant au service des eaux, malgré une perte budgétisée, le résultat 2009 enregistre une légère amélioration, grâce à l'augmentation de la taxe au m3 de 30ct pour atteindre Fr 1.- le m3 en 2010. Mais il n'y aura pas de deuxième augmentation, prévue en 2011, au vu de l'amélioration du résultat 2009.

***Réaction des partis du Conseil Général***

*Pour l'UDC, Jérôme Desmeules* : Il remercie le conseil communal, la commission de gestion et les employés de l'administration communale pour le travail fourni sur les comptes 2009.

Il exprime la satisfaction du groupe UDC car les comptes 2009 affichent un bon exercice, mais aussi de l'inquiétude au vu de l'augmentation rapide de la dette par habitant, qui se rapproche des années 2005/2006.

Au vu de nombreux investissements (CO, travaux d'épuration, ...), il faut éviter de transférer le fardeau d'une dette importante aux futures générations de Fullierains. Il rappelle aussi que l'UDC continuera à s'opposer à une hausse des taxes, que ce soit des prélèvements directs ou indirects. L'UDC est d'avis qu'il faut maintenir un degré d'autofinancement supérieur à 100%, élément impératif de la planification financière. Il demande pour l'UDC aux autorités communales et aux différents groupes représentés au conseil général de savoir faire les sacrifices qui s'imposent pour maintenir et accroître la santé de nos finances.

*Pour le PDC, Philippe Terretaz :* Il relève que l'autofinancement consolidé de 120% est le fruit d'un exercice qui présente un volume d'investissements cumulés, Municipalité et SI, plus conséquents que budgétisés, ce qui s'explique par la vente de la bibliothèque, par celle des locaux CMS et par des recettes fiscales.

L'endettement consolidé par habitant a certes augmenté de manière attendue en raison de l'emprunt conséquent contracté pour la salle polyvalente, mais dans une moindre mesure que celle redoutée.

Le groupe se réjouit de voir ces indicateurs au vert, surtout en prévision des investissements à venir parmi lesquels figurent les importants chantiers du nouveau CO et de l'épuration.

Le groupe exprime ses félicitations et sa gratitude à l'ensemble du collège de l'exécutif pour ces bons résultats et pour son travail sans relâche pour le bien commun de notre village. Les remerciements vont également aux chefs et au personnel des différents services de la Municipalité et des SI.

Une légitime inquiétude concerne les FMdF. Elle est légèrement tempérée par le constat des mesures prises pour tirer la société de l'implacable engrenage des chiffres rouges.

- Dénonciation du contrat qui les lie à Hydro-Exploitation SA
- Instauration d'une commission technique chargée d'établir toute la lumière au sujet de la rentabilité ou non d'un ouvrage centenaire devenu vétuste.

*Pour le MISE, Vincent Günther :* Le groupe a étudié les comptes 2009 et a constaté que les postes budgétisés ont été respectés. Le groupe n'a pas de commentaires à soulever.

Il remercie au nom du groupe le conseil communal, le personnel communal et les services industriels pour leur bonne gestion.

Le MISE profite de l'occasion pour relever l'important travail effectué par les conseillers communaux qui, par manque de personnel administratif, sont particulièrement sollicités. Le MISE est impatient de connaître les conclusions de l'étude qui vient de débiter au sein de l'administration communale.

Il recommande d'accepter les comptes 2009.

*Pour le PLR J -Luc Maechler.* Il commence par relever les écarts importants entre le budget et les comptes au niveau des investissements, et les considère comme difficilement explicables. Autre sujet d'insatisfaction : l'augmentation de la dette qui ne doit pas être occultée par la comparaison avec l'endettement moyen par habitant, outil dont on peut douter de la pertinence s'il n'est pas complété par d'autres critères d'analyse.

L'avenir s'annonce sombre avec une augmentation prévisible des charges de fonctionnement et des investissements (en particulier le CO pour lequel le PLR peine à croire que les charges actuelles ne vont pas encore augmenter). Le PLR attend du conseil communal qu'il identifie des sources de revenu supplémentaires, autres qu'une nouvelle augmentation de taxes.

*Edouard Fellay, pdt de la Municipalité :*

Il rappelle l'incidence de la salle polyvalente sur l'augmentation de la dette, investissement lourd, mais qui servira aux générations futures. C'est dans cette optique que l'exécutif envisage d'ailleurs tous les investissements. Quant à la maîtrise de la dette, l'exécutif a une règle d'or lors de l'établissement du budget : un degré d'autofinancement de 100%.

Concernant la réorganisation de l'administration, deux experts y travaillent depuis le mois d'avril. Cela engendrera sans doute des frais supplémentaires, mais la réalisation se fera par étapes. Quant aux FMdF, toutes les mesures possibles seront étudiées pour valoriser cette installation.

Il nous informe que les FMdF ont tout de même produit à la fin juin 3,6 millions de kWh de plus qu'en 2009, ce qui présente plus de Fr. 430'000.- de recettes supplémentaires.

*Jean-Olivier Cajoux, conseiller municipal*

Il nous fait part de son grand plaisir à participer à cette séance, d'autant plus qu'elle se passe dans la salle polyvalente.

Il rappelle brièvement le coût de cette dernière qui s'élève à Fr. 9'761'979.20 ( Fr. 3'731'934.75 aux comptes 2008 et Fr. 6'030'044.45 aux comptes 2009). Par comparaison avec le crédit d'engagement, la différence se monte à Fr. 781'979.20 (+8,7%). L'essentiel de ce surcoût provient du renchérissement, estimé à environ 7%, entre le devis (2006) et les engagements réels (2008-2009). Le solde provient des plus-values découlant de choix de la municipalité (sol sportif pour les trois salles, ventilation, cuisines, installations électriques, etc..) pour un montant de Fr.196'880.-

Depuis son inauguration et sa mise en fonction l'automne passée, la salle connaît un réel succès et elle a déjà accueilli différentes manifestations : soirée gym, fête de chant, festival des fanfares, etc...

Il nous informe que Mr. Etienne Roduit, nouveau concierge, contribue à la bonne organisation et gestion de la salle par sa présence en ces lieux.

Il nous rend attentif au fait que la 3<sup>ème</sup> salle étant destinée au CO, nous pourrions toucher des subventions relativement à cette salle.

*Michel Dorsaz donne la parole aux conseillers généraux :*

*Pierre Tauxe* relève la bonne tenue des comptes 2009, mais il regrette que les comptes définitifs de la salle polyvalente ne soient pas présentés.

*Jean-Olivier Cajoux* lui répond que des travaux en cours ne sont pas encore terminés et que les comptes définitifs ne peuvent pas être divulgués avant la facture finale.

*Michel Dorsaz* invite le conseil général à passer au vote pour la rubrique comptes 2009 de la Municipalité et SI Fully.

Les comptes 2009 sont acceptés à l'unanimité.

## **5. Crédits complémentaires Budget/comptes 2010**

- a) Compte d'investissement 620.500.33 : Achat de parcelles 210 et 211
- b) Compte d'investissement 620.506.00 : Achat véhicules et machines
- c) Compte d'investissement : Ravine Neuve
- d) Compte d'investissement 750.501.07 : Torrent du Bossay

La parole est donnée à *Nicolas Fellay pdt de la commission de gestion* : Il nous communique qu'un seul de ces crédits a suscité des remous : l'achat des parcelles 210 et 211, au vu du montant de Fr. 230'000.-. Malgré cela la commission de gestion recommande d'approuver les demandes citées ci-dessus.

### **Interventions des différents partis du conseil général :**

*Pour l'UDC, Jérôme Desmeules* : Il souligne à nouveau qu'il est capital de maintenir la capacité d'autofinancement communal.

L'achat des parcelles 210 et 211 est budgétisé à Fr. 230'000.-. Au regard de la surface de 212m2, cela porte le prix de la parcelle à Fr. 1'084.- le m2. Fully n'étant pas Verbier, le groupe UDC fait part de ses craintes pour les finances communales et de son désir de maintenir un degré d'autofinancement supérieur à 100%. En conséquence, le groupe UDC recommande le refus de cet objet.

*Pour le PDC, Philippe Terrettaz* : Il nous informe qu'à l'unanimité le groupe DC accepte ces demandes de crédits complémentaires.

L'achat des parcelles 210 et 211 de 212m2 est un achat légitime de par leur situation (entourées de propriétés communales, emplacement stratégique, centre du village, dans une zone d'intérêt général), mais le prix d'environ Fr. 1'100.- le m2 laisse songeur, même si certaines transactions au centre du village s'opèrent à ce prix, voire davantage. Quoi qu'il en soit, le groupe DC pense que l'intérêt général doit primer sur les considérations d'ordre pécuniaire, et c'est la raison pour laquelle le groupe DC accepte cette dépense, mais avec un enthousiasme modéré.

*Vincent Günther pour le MISE* : Il nous informe que le MISE accepte sans réserve les diverses demandes de crédits complémentaires, et que l'achat des parcelles 210- 211 ne fait pas l'objet de commentaires particuliers.

*Jean-Luc Maechler pour le PLR* : Il s'interroge sur le montant de Fr. 230'000.-, qu'il estime disproportionné par rapport au nombre de places de parc obtenues. D'autant plus que ces places seraient de toute façon réalisées dans le cadre des transformations du home, et qu'elles ne coûteraient ainsi rien pour la communauté. L'argument de l'accès au cimetière n'est pas convaincant, puisque ces parcelles devaient à priori servir à l'agrandissement du home. L'acquisition de ces terrains n'est pas essentielle, ne dilapidons pas nos moyens. Pour les autres crédits complémentaires, le PLR estime que les postes prévisibles, liés par exemple à l'usure du matériel, devraient se retrouver dans le budget normal et non dans des crédits complémentaires. Le PLR tient à montrer clairement qu'il ne cautionne pas cette manière de faire.

*Réaction du conseiller municipal Camille Carron* : Il tient à nous éclairer sur l'achat des parcelles 210-211 et sur ce montant qui provoque tant de remous.

La fondation Foyer Sr. Louise Bron avait acquis ces deux parcelles dans l'optique de son agrandissement. La taxation communale en 2005 était de Fr. 235'000.- avec les bâtiments. Vu que l'agrandissement du home se fera de l'autre côté et que la commune possède la quasi totalité des terrains dans ce secteur, la municipalité s'est intéressée à reprendre ces deux parcelles au prix de la taxation communale.

En contrepartie une convention signée avec le home prévoit que les travaux de démolition et de réalisation de la surface de parcage, y compris le goudronnage, seront à la charge du home (montant estimé : Fr. 70'000.-).

Pourquoi ne pas avoir mis cette dépense au budget 2010 ? En 2009 ce n'était pas sûr que le projet se réalise, les discussions avec les propriétaires n'étant pas abouties.

Il nous dit qu'il serait choqué par le refus de cet achat.

*Edouard Fellay, pdt de la municipalité* : Il nous informe que la procédure d'acquisition est en cours, mais que si le conseil général refuse cet achat, le conseil communal ne pourra pas entrer en possession de ces parcelles et donc se retirera de la procédure d'achat.

*Vincent Günther pour le MISE* : Il s'étonne que le sujet "Ravine Neuve protection du village de La Fontaine" stipule que les travaux doivent être effectués en toute urgence.

Au sein du MISE, ils sont deux membres de l'état-major en cas de catastrophe, Mathieu Roduit et lui-même. Ils n'ont pas été mis au courant d'un éventuel danger encouru, en cas de ravine, par le village de La Fontaine. Si urgence il y a, pourquoi les responsables ne sont-ils pas informés ?

*Didier Roduit vice-pdt de la municipalité* : Il communique qu'au début de ce printemps nous avons reçu de l'Etat un nouveau complément à la carte 2009 des dangers, définissant les zones rouges de notre commune. Il en ressort que les hauts du village de La Fontaine se trouvent dans cette zone, donc l'exécutif considère qu'il y a urgence à effectuer ces travaux.

*Michel Dorsaz pdt du conseil général* : Il continue la séance par le vote sur les crédits complémentaires budget/comptes 2010.

a) 620.500.33, achat parcelles 210 et 211 : cet achat est accepté par 21 oui, 15 refus, 1 abstention

b) 620.506.00, achat véhicules et machines : cet achat est accepté par 34 oui, aucun refus et 2 abstentions

c) Ravine neuve : accepté par 33 oui, un refus, 2 abstentions

d) 750.501.7 Torrent du Bossay : accepté par 33 oui, aucun refus, 2 abstentions

## **6. Demande de crédit d'engagement et d'emprunt pour les Services Industriels de Fully**

La parole est donnée à *Nicolas Fellay* : Il nous informe qu'il s'agit de la demande de crédit d'engagement et d'emprunt concernant la réalisation de l'épuration au sud du canal entre Châtaignier et Mazembroz. Le devis des travaux a été réactualisé en 2010. Par contre, le montant mentionné des subventions à recevoir ne l'a pas été. Elles devraient donc se révéler légèrement supérieures, compte tenu qu'elles sont calculées sur la base des dépenses effectives (taux de 37,5%).

Une demande d'emprunt de Fr. 2 Mio est jointe à la demande de crédit d'engagement (emprunt supérieur à 10% des recettes brutes du dernier exercice).

La commission de gestion approuve ces deux demandes et recommande de suivre son vote.

*Jean-Olivier Cajoux, conseiller municipal* : Il relève que ce financement permettra enfin l'aboutissement de ce dossier.

Au vote le crédit d'engagement et l'emprunt pour les Services Industriels de Fully sont acceptés à l'unanimité.

## **7.Règlement Grand Cru**

La parole est donnée à *Florentin Carron, rapporteur de la commission DETA du conseil général* : Il nous informe que la commission s'est réunie le 19 avril 2010 et elle a reçu Gilles Carron, président de la commission Grand Cru, qui a présenté le nouveau règlement.

La commission DETA a retenu deux nouveautés essentielles par rapport à l'ancien règlement :

1. Le remplacement d'un cépage blanc, le fendant, par un cépage rouge, la Syrah
2. La prise en compte et l'intégration au règlement Grand Cru du nouveau secteur d'encépagement agréé par le Conseil d'Etat en 2009.

L'offre Grand Cru se trouve de la sorte rééquilibrée, avec deux cépages blancs, ermitage et petite arvine, et deux cépages rouges, gamay et syrah. Si le dit règlement était accepté rapidement, Fully serait la 1<sup>ère</sup> commune à présenter la syrah dans son offre Grand Cru. Cette évolution suit la tendance du marché du vin qui consomme de plus en plus de vin rouge.

La commission DETA a décidé à l'unanimité de soutenir le nouveau règlement.

*DIDIER RODUIT vice-pdt du conseil communal* : Il nous donne un complément d'information. Le plan des secteurs d'encépagement a été défini après une étude réunissant les organisations vitivinicoles de Fully et environ, et reconnu par le service cantonal de l'agriculture..

*Michel Dorsaz, pdt du conseil général* : Il invite le conseil général à passer au vote mais avant cela, il demande s'il y a une proposition de modification d'article ou une éventuelle contestation. Tel n'étant pas le cas, nous passons au vote. Ce règlement est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

## **8.Divers**

*Michel Dorsaz, pdt du conseil général* : Il indique les sujets principaux qui devraient figurer à l'ordre du jour du prochain plenum :

- Règlement de voirie
- Règlement de cimetièrre (qui sera étudié par la commission EEEU)
- Présentation du concept de sécurité routière
- Rapport des commissions permanentes
- Postulat sur le jumelage déposé par le PLR

D'autre part il indique que cette première séance en la salle polyvalente servait de test, test qu'il qualifie de réussi. Les séances de plenum se feront dorénavant en ces lieux tout en respectant le calendrier des autres utilisateurs.



Il nous communique aussi que la mouture du règlement de police a été acceptée par l'Etat. Il revient sur la votation du RCO, relevant que cela a été un moment difficile et qu'il a pris en compte les remarques reçues.

*Emmanuel Bender, conseiller municipal* : Il présente le futur visage de la zone sportive de Charnot. La parcelle comprenant le terrain d'entraînement du FC Fully, la cantine, les vestiaires et des locaux matériels étant définitivement dévolue à la construction du cycle, la commune a cherché ailleurs une solution pour le football. Pas très loin, puisqu'elle propose de réaliser un nouveau terrain et un terrain d'entraînement à l'arrière du terrain principal actuel, à l'ouest de la salle polyvalente. Cette proposition permettrait également d'inclure, au nord de cette zone, des courts de tennis. Cette variante, qui doit encore être affinée, présente deux avantages : la zone est centralisée par rapport à l'étendue de notre territoire et la commune est déjà propriétaire des terrains. Nous avons deux ans pour réaliser ce projet, la parcelle pour le cycle devant être libérée fin 2012.

*Grégory Carron, conseiller municipal* nous informe que les moloks prévus à Prévent seront installés ces prochains jours. Ceux de la Forêt sont en attente suite à une opposition. La commission EEEU étudie les modifications qui auront lieu d'être apportées au nouveau règlement de voirie. Pour éclaircir le sujet des Moloks, une soirée d'information aura lieu en septembre.

Le canton nous donne l'ordre d'effectuer une investigation technique par sondage de notre déchetterie, selon l'ordonnance sur les anciens sites pollués. Cette étude déterminera notamment les besoins d'assainissement de la zone de la Botzache. De plus l'état actuel de notre déchetterie demande d'y investir quelque argent rapidement (quais insuffisants, chaussée déformée, terrain qui ravine). Si nous souhaitons conserver une déchetterie sur Fully, des travaux importants devront y être effectués. Ce dossier sera étudié dans le cadre du prochain budget, ainsi que l'engagement d'une ou d'un garde-champêtre, afin de lutter efficacement contre les nombreuses incivilités constatées.

La Crèche Pouce : Mme Geneviève Leemann ayant fait valoir son droit à la retraite, *Grégory Carron* nous informe que l'association Planète Enfants mettra au concours le poste de directrice/directeur de la crèche Pouce d'ici la fin de l'été.

L'ASOFY s'est constituée en association le 19 février dernier avec le comité suivant :

Président : M. Grégory Carron, délégué du conseil communal

V-Présidente : Mme Rose-Marie Gay-Crosier, représentante de Passeport Vacances

Directrice : Mme Anne-Dominique Bitschnau

Membres : Mme Brigitte Monod, représentante du groupe de planète Senior

Mme Vanessa Crettex, présidente de la commission jeunesse du CG

M. Régis Meunier, représentant de Fully Bouge

M. Louis Carron, représentant du groupe réseau jeunesse.

Mme Aude Valloton est intéressée à rejoindre ce comité. Il appartiendra à l'assemblée générale de 2011 d'avaliser cette proposition.

*Camille Carron, conseiller municipal* : Il nous informe que la fête de la Châtaigne aura une nouvelle organisation avec pour présidente Sylvie Gsponer.

Les travaux du couvert de la Châtaigneraie touchent à leur fin et l'inauguration aura lieu le 11 juillet avec l'organisation de l'émission Mr. Jardinier menée par Nicolas Faiss.

Le plan de zone est bientôt prêt. Il sera présenté au canton au début juillet.

La carte des dangers sera mise à l'enquête publique cet automne.

Pour ce qui concerne les zones 20-30km/h, une correction est en cours

Au sujet de la communication Municipalité / population, un site internet est à disposition de tout un chacun.

*Edourd Fellay, pdt de la municipalité* : Il remercie le conseil général pour l'esprit manifesté lors de la votation du RCO. Il en ressort en particulier la nécessité de fournir des efforts sur le point de la communication, et de poursuivre une politique active au service de la communauté.

Il nous dit quelques mots sur le dossier du CO, qui est passé aux étapes supérieures : choix de l'implantation, définition d'un programme, taux de subvention à établir avec le DECS, concours architectural planifié pour cet automne, ...

Réorganisation administrative : Depuis la fin avril un organe réfléchit sur la manière de renforcer l'organisation administrative, car nous allons devoir nous séparer de deux grands personnages de l'administration communale, MM Joseph Darbellay et André-Marcel Roduit. *Edouard Fellay* profite déjà de les remercier pour leur très grand dévouement, leur engagement et leur savoir.

*Michel Dorsaz*, Il nous informe que la Commission EEEU a beaucoup travaillé sur le règlement de voirie. Elle s'est réunie à huit reprises pour analyser en profondeur ce dossier complexe.

*Jérôme Desmeules* : Il nous fait remarquer qu'après la campagne sur le nouveau règlement communal d'organisation, qui a donné l'impression d'un manque de confiance de l'exécutif par rapport au législatif, les autorités communales ont cru bon de lancer plusieurs réunions avec les citoyens pour débattre de l'avenir de Fully.

La démarche de prime abord est louable, l'UDC se pose la question de la représentativité et de la légitimité d'une telle démarche. Il est en effet aisé pour certains partis de mobiliser fortement leurs membres, ce qui se traduira par des propositions qui ne reflèteront pas fidèlement les courants de pensée qui composent notre population. Enfin, alors que les partis doivent trouver les moyens de faire participer les citoyens à la vie politique, une telle initiative ne favorise pas un engagement dans la durée des citoyens.

Si le conseil communal estime qu'il est apte à gouverner sans avoir de conseil général, qu'il le dise clairement et on pourra peut-être revenir à un système d'assemblée primaire ! Cette question mérite aujourd'hui d'être posée.

Clôture de la séance à 21h40 par Michel Dorsaz, qui salue l'assemblée et l'invite à partager le verre de l'amitié.

Président du conseil Général  
Michel Dorsaz

Secrétaire  
Jeanne-Andrée Volken